



## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

### NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 25 octobre 2017

Dans le cadre des aménagements de la déchetterie du Pécolet, le Conseil communal a adjugé les mandats suivants :

- la fourniture du matériel nécessaire à la pose d'un grillage avec une porte de service, à la quincaillerie Pfefflerlé & Cie SA,
- la fourniture et la pose du portail à la maison Automatec,
- la fourniture et la pose de la charpente à l'entreprise Udry Construction SA,
- les prestations liées à la ferblanterie en zinc et à la couverture en tôle profilée à l'entreprise Baumgärtner & Léger,
- la fourniture d'un conteneur de bureau à la maison Jaquet aciers et matériel d'entreprises SA.

Par ailleurs, un nouvel horaire sera appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la déchetterie du Pécolet :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
---	---	08.00 - 11.45	---	---	08.00 - 11.45
---	13.00 – 18.45	13.00 - 18.45	---	13.00 – 18.45	13.00 - 16.45

Un système de vidéosurveillance sera posé dans tous les écopoints et à la déchetterie du Pécolet.

Le Conseil communal, respectivement le Conseil bourgeoisial, a adopté le DDP pour le projet de Saint-Germain Centre.

Le Conseil communal a décidé de renouveler le soutien de la Commune de Savièse accordé à la Patrouille des jeunes (PdJ), en versant une contribution identique à celles des deux premières éditions de la PdJ.

Le commerce de proximité 13\* Pam d'Ormône ayant une surface de vente inférieure à 100 m<sup>2</sup>, le Conseil communal, l'a autorisé à ouvrir le dimanche jusqu'à 12h00, en référence à l'article 9 de la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins.

Le Conseil communal a autorisé un troc communal sur le parking de la halle des fêtes avec une reddition propre des lieux. Toutefois, son organisation ne sera pas assurée par la Commune. Le Conseil communal n'a pas été d'avis de poser des bennes dans les villages, les ménages sont invités à déposer leurs déchets à la déchetterie du Pécolet

Le Conseil communal a donné son accord au groupe valais de la société suisse de chiens de recherche et sauvetage REDOG à effectuer ses entraînements dans les régions de Pragier et de Clos Chamorat. Le groupe garantit laisser les lieux propres après ses entraînements. Par ailleurs, lors des entraînements, le groupe est visible pour les promeneurs, car un triopan REDOG est posé annonçant le travail des chiens, et les teams portent des habits avec le logo REDOG.

Le Conseil communal a décidé quelques réfections des abris PCi de Moréchon qui accueilleront dès 2018 les écoles de recrues de la police militaire.